Image not found or type unknown

licenciement case vente de l entreprise

Par **yvesjosy**, le **29/03/2009** à **14:01**

bonjour
je travaille actuellement dans une entreprise qui doit être vendue prochainement et l employeur doit licencier 1 ouvrier quel condition de licenciement peut il prévoir si il ne conçoit pas un licenciement économique sachant que l acheteur ne tient pas a reprendre tous les salaries me concernant ce licenciement peu m intéresser sachant que je suis a 50 km de mon domicile mais que je ne tiens pas a être perdant
dans l attente de vous lire merci de votre réponse

Par **Aquanaute13**, le **29/03/2009** à **17:54**

Bonsoir yvesjosy

Si ce n'est pas un licenciement pour motif économique il s'agira d'une rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

Aquanaute13.

Par **yvesjosy**, le **30/03/2009** à **21:38**

merci de votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés